



# CONVENTION ÉCOLE PARTENAIRE





## AIDE TON ASSO ÉTUDIANTE

À VOUS PAYER  
UN NOUVEAU BABY\*

Scanne le QRCode ci-dessous  
et renseigne ton asso étudiante.  
Tu peux lui faire gagner jusqu'à 45€ !



\* Exemple possible d'achat

L'offre de recommandation a pour but de récompenser l'École Partenaire de sa mise en relation entre la Caisse Régionale et les Étudiants. Seront comptabilisés comme des Entrées en Relation avec la Caisse Régionale : une ouverture de compte courant à laquelle est adossée un prêt étudiant et/ou une adhésion au contrat d'assurance habitation formule jeune. Jusqu'à 45€ reversés aux associations de ton école. Conditions établies dans la convention liant le Crédit Agricole Nord de France à l'École Partenaire.

**CRYPTO, ETF\*,  
DIFFÉRÉ ... QUESAKO ?  
ON VIENT TOUT  
T'EXPLIQUER**

Participe aux ateliers organisés  
par ton établissement et deviens  
incollable sur les sujets proposés.



\*ETF = Exchange Traded Funds = Fonds Indiciels cotés en Bourse

La demande d'intervention (d'une durée d'une heure minimum) sur une thématique bancaire (Épargne, Crédit...) est à réaliser par l'École Partenaire dans un délai minimum d'un mois avant la date désirée d'intervention.

ASSURANCE HABITATION

**ASSURE  
TES ARRIÈRES  
SANS TE RUINER**

L'option vol de  
ton assurance habitation

**OFFERTE**



Le contrat d'assurance Habitation est assuré par PACIFICA, filiale de Crédit Agricole Assurances, Entreprise régie par le code des assurances. PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 455 455 425 €, entreprise régie par le Code des Assurances - Siège social : 8/10, Boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15 - 352 358 865 RCS Paris. Événements garantis et conditions indiqués au contrat. Offre valable pour les étudiants majeurs inscrits dans une école partenaire, pour toute souscription d'un contrat d'assurance Habitation Formule Jeune jusqu'au 31/12/2025. La prime sera prélevée entièrement au moment de la souscription et le montant correspondant au 12 mois de cotisation vol offerte (36€) sera crédité 94 jours après la date d'effet du contrat.

ASSURANCE TOUS MOBILES

**PROTÈGE TON  
TÉLÉPHONE  
POUR MOINS CHER  
QU'UN CAFÉ**



L'assurance Tous Mobiles  
à 1€ par mois pendant 1 an

Le contrat d'assurance Tous Mobiles est assuré par PACIFICA, filiale de Crédit Agricole Assurances, Entreprise régie par le code des assurances. PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 455 455 425 €, entreprise régie par le Code des Assurances - Siège social : 8/10, Boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15 - 352 358 865 RCS Paris. Événements garantis et conditions indiqués au contrat. Offre valable pour les étudiants majeurs inscrits dans une école partenaire, pour toute souscription d'un contrat d'assurance Tous Mobiles Formule Jeune pour une durée de 1 an minimum : prélèvement mensuel de 9,50 € TTC sur 12 mois (114 euros TTC par an). Remboursement sur compte à vue (servant au paiement des cotisations et à condition d'être à jour du paiement des cotisations) de 102 € TTC au cours du 4ème mois suivant la date d'effet du contrat. Sauf dénonciation par le client, tacite reconduction du contrat aux conditions en vigueur après le 12ème mois. Offre valable jusqu'au 31/12/2025.